



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Préfecture  
Direction des libertés publiques, de la légalité  
et de collectivités locales  
Bureau de la circulation

Nos bureaux sont ouverts les  
**lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi**  
de **8h30 à 12H**  
**Fermeture les après-midi**

Notice n° : 7

## **Demande de délivrance de permis de conduire spécifique**

### **LEVÉE DES RESTRICTIONS AU PERMIS DE CATEGORIE D**

- attestation de l'employeur ou copie de la carte FIMO (Formation Initiale Minimale Obligatoire)
- copie du permis de conduire
- le formulaire cerfa n° 14883\*01 de demande de permis par conversion d'un brevet militaire de conduite, par validation d'un diplôme professionnel ou levée d'une restriction dûment renseigné
- 1 copie d'un justificatif d'identité (C.N.I, passeport, titre de séjour)
- cerfa n° 14948\*01 (réf. 06) dûment renseigné et signé
- 2 photographies d'identité (conformes aux normes administratives, 35 x 45 mm, portant vos nom et prénom au dos de celles-ci)
- 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d'électricité, téléphone fixe ou mobile, bail de location...)

### **CONVERSION DE BREVET MILITAIRE**

- attestation de l'autorité militaire
- le formulaire cerfa n° 14883\*01 de demande de permis par conversion d'un brevet militaire de conduite, par validation d'un diplôme professionnel ou levée d'une restriction dûment renseigné
- copie du permis de conduire civil et/ou militaire
- 2 photographies (conformes aux normes administratives, 35 x 45 mm, portant vos nom et prénom au dos de celles-ci),
- le certificat médical pour les catégories lourdes
- 1 copie d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, téléphone fixe ou mobile, bail de location...)
- 1 copie d'un justificatif d'identité (C.N.I ou passeport)

### **VALIDATION DE DIPLOME OU DE CERTIFICAT PROFESSIONNEL**

Se présenter en personne aux guichets du bureau de la circulation de la préfecture muni de :

- original + copie du diplôme professionnel ou du certificat professionnel
- le formulaire cerfa n° 14883\*01 de « demande de permis par conversion d'un brevet militaire de conduite, par validation d'un diplôme professionnel ou levée d'une restriction » dûment renseigné
- le cas échéant, le certificat médical délivré par un médecin agréé par le Préfet de l'Ardèche pour les catégories lourdes
- original + copie du permis de conduire
- 2 photographies (conformes aux normes administratives, 35 x 45 mm, portant vos nom et prénom au dos de celles-ci)
- original + copie d'un justificatif d'identité (C.N.I, passeport, titre de séjour)
- copie d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, de téléphone fixe ou portable, avis d'imposition..)

Mise à jour le 27/06/2016

Nous contacter :

☒ : Préfecture de l'Ardèche – Bureau de la circulation – permis de conduire - B.P 721 07007 PRIVAS Cedex

☎ : 04 75 66 51 22 tous les jours de **9H30 à 11 H30** - Messagerie vocale 24h/24 : 04 75 66 50 00

Courriel : [pref-permis-de-conduire@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-permis-de-conduire@ardeche.gouv.fr)

Vous informer :

[www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr)